



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 01/07/2019

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

Courriel : driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France
PJ : Bulletin du 17 juin au 30 juin 2019

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607

Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

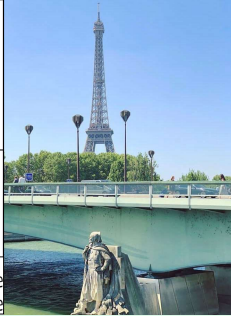
Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 17 juin au 30 juin 2019

N°1

édité le 01/07/2019

Synthèse

Depuis le début de l'année, les conditions climatiques ont permis de se maintenir hors des zones de vigilances, alternant entre des périodes de calme et des périodes de pluies plus ou moins importantes et plus ou moins hétérogènes spatialement. Cependant, depuis une quinzaine de jours, les conditions sont devenues sèches et estivales. Ainsi, les débits des cours d'eau sont actuellement en forte baisse. C'est pourquoi nous passons d'une situation normale à une situation d'étiage importante. Les prévisions météorologiques des prochains jours annoncent toujours un temps sec. La situation va perdurer et aura tendance à s'aggraver pour les petits cours d'eau.

Grandes rivières

Les débits des grandes rivières sont en baisse constante depuis une quinzaine de jours et passent pour certains cours d'eau sous le seuil de vigilance comme sur l'Yonne, la Marne ou encore la Seine à Vernon. L'effet du soutien d'étiage par les lacs-réservoirs n'est pas encore visible partout. La situation devrait s'améliorer dans la quinzaine à venir.

Sur 7 stations, on compte :

- 3 stations en vigilance : Pont-sur-Yonne sur l'Yonne, Gournay sur la Marne et Vernon sur la Seine.
- 0 station en alerte.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

Petites rivières

Le beau temps et les températures élevées de la fin juin entraînent une diminution rapide des débits de la majorité des rivières. Les débits de certaines rivières, déjà faibles en début de mois, passent directement d'une situation normale à une situation d'alerte. C'est le cas pour la station de Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur et pour Pont-sur-Vanne sur la Vanne. 5 autres stations passent sous le seuil de vigilance.

Sur 21 stations, on compte :

- 5 stations en vigilance : Pommeuse sur le Grand Morin, Episy (Lunain) sur le Lunain, Saint-Cyr-sous-Dourdan sur la Rémarde, Férolles-Atilly [La Jonchère] sur le Réveillon et Viarmes [Moulin de Bertinval] sur l'Ysieux.
- 2 stations en alerte : Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur et Pont-sur-Vanne sur la Vanne..
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 0 piézomètre en vigilance.
- 0 piézomètre en alerte.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

Prochain bulletin d'étiage le 16 juillet 2019

Flashcode du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
Situation des nappes	p.7
Etat des piézomètres.....	p.7
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.7
Evolution des piézomètres	p.8

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 01/07/2019



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Débit des rivières

Tableau des débits

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 24/06	Situation 01/07	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Mame	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	29 le 27/06/2019		Vigilance	
Oise	Creil	32	25	20	17	40 le 30/06/2019			
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	65 le 30/06/2019			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	69 le 27/06/2019			
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	98 le 28/06/2019			
Seine	Vernon	170	131	113	100	160 le 29/06/2019		Vigilance	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	23 le 30/06/2019		Vigilance	
Petites rivières :									
Avre	Acon	1.20	1.00	0.76	0.65	1.68 le 30/06/2019			
Essonne	Boulancourt (*)	0.32	0.32	0.20	0.20	0.75 le 30/06/2019			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	6.2 le 30/06/2019			
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.2 le 30/06/2019		Vigilance	
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	9.1 le 30/06/2019			
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.35 le 30/06/2019		Vigilance	
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.67 le 25/06/2019			
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	1.35 le 30/06/2019			
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	2.0 le 30/06/2019			
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.42 le 30/06/2019			
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.62 le 30/06/2019			
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.23 le 30/06/2019		Vigilance	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.024 le 30/06/2019		Vigilance	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.011 le 30/06/2019		Alerte	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.37 le 30/06/2019			
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.37 le 29/06/2019			
Vanne	Pont-sur-Vanne	4.00	3.00	2.40	2.00	2.92 le 30/06/2019		Alerte	
Vouzize	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.60 le 30/06/2019			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.195 le 30/06/2019			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.088 le 30/06/2019		Vigilance	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.51 le 26/06/2019			
Stations non réglementaires (**):									
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.17 le 30/06/2019			
Petit Morin	Jouarre [Vanny]	0.99	0.76	0.66	0.59	1.04 le 30/06/2019			

(*) station gérée par la DREAL Centre

(**) station non réglementaire, donnée à titre d'information

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

V seuil de vigilance

A seuil d'alerte

AR seuil d'alerte renforcée

CR seuil de crise

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),

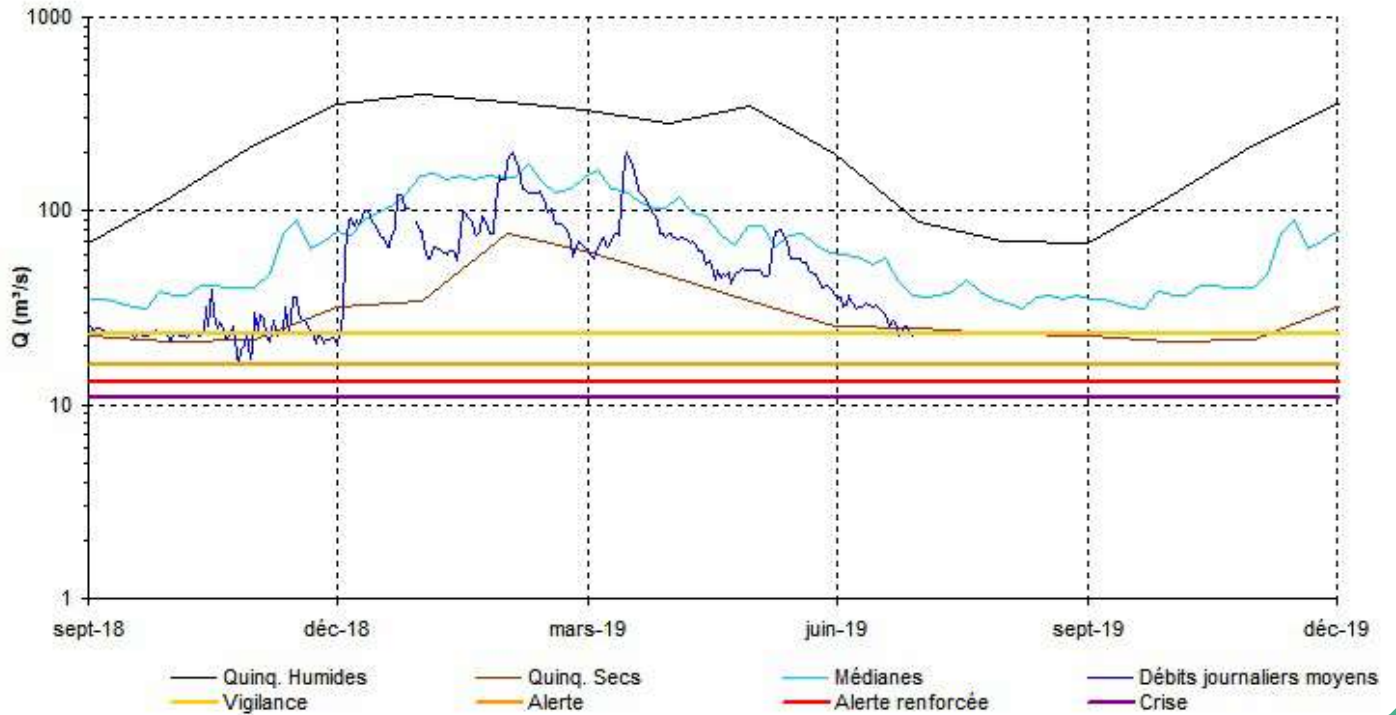
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

Evolution des débits journaliers depuis septembre 2017 pour quelques stations représentatives

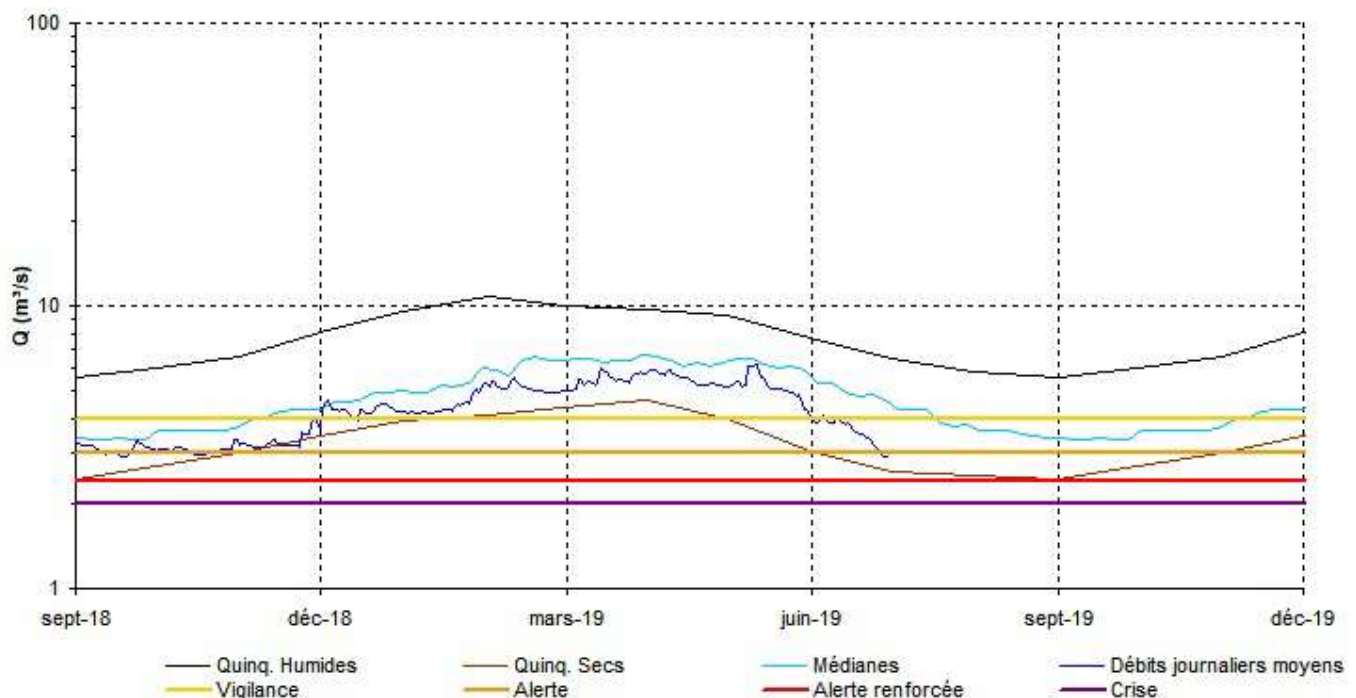
L'Yonne à Pont-sur-Yonne

Les débits de l'Yonne sont en baisse depuis le mois d'avril, mais la descente s'est accentuée sur cette dernière quinzaine très sèche, pour arriver juste en dessous du seuil de vigilance. En effet, les pluies de ces derniers mois ont été plutôt faibles sur cette partie du bassin et il ne devrait pas pleuvoir dans les jours à venir.



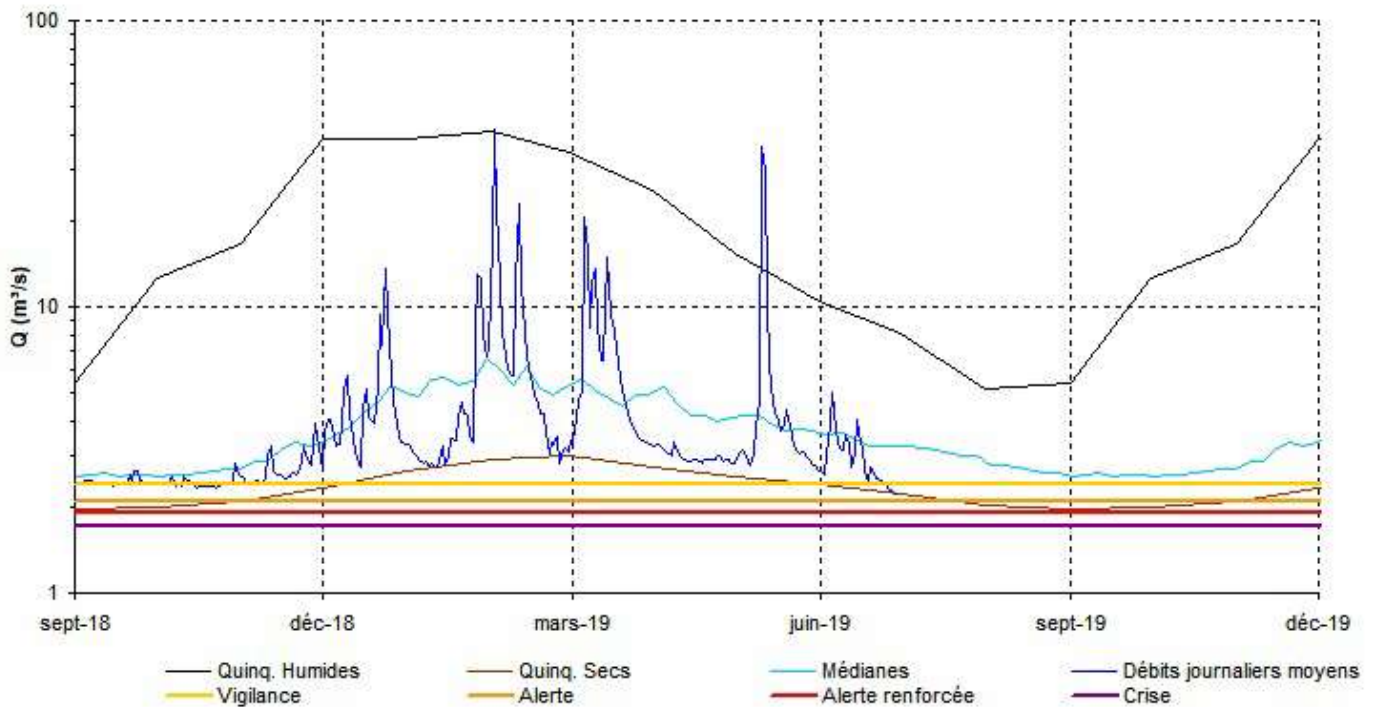
La Vanne à Pont-sur-Vanne

L'absence de pluie durant la deuxième partie du printemps dans cette zone du bassin a engendré une baisse nette des débits depuis le mois de mai. La situation ne devrait pas s'améliorer au vu des prévisions météorologiques plutôt estivales.



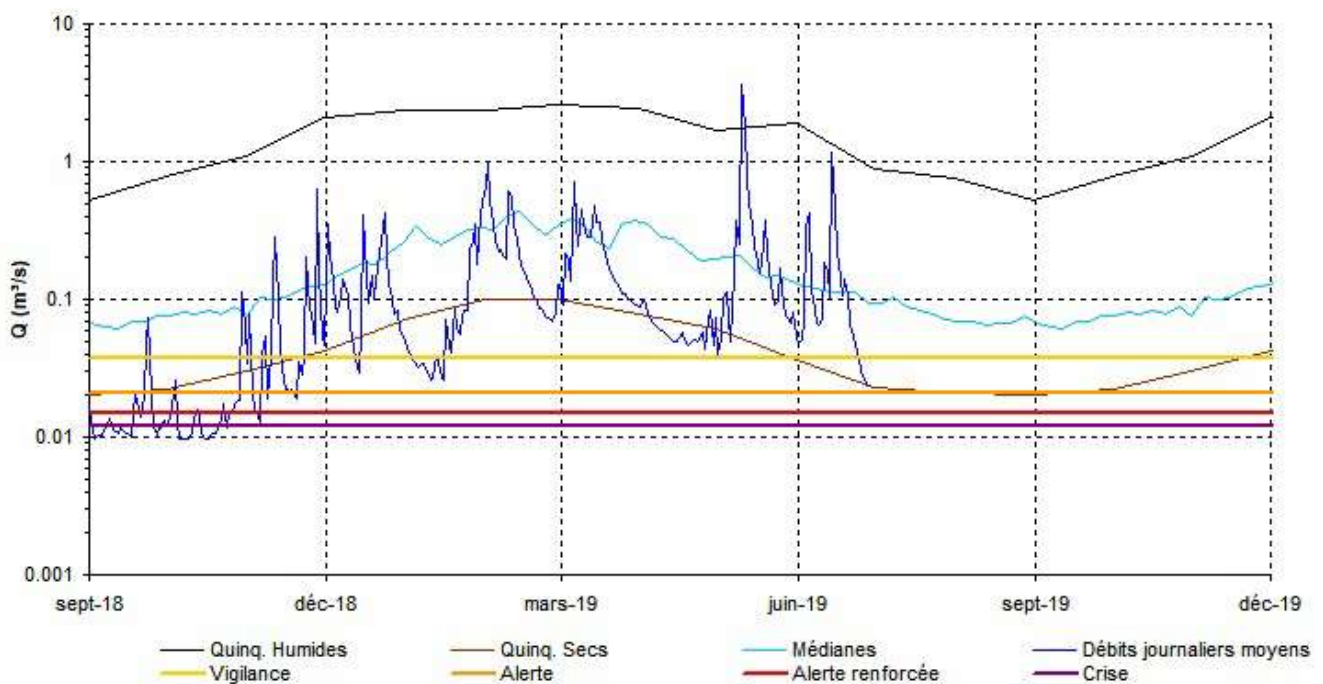
Le Grand Morin à Pommeuse

Malgré des passages orageux durant le printemps, la dernière quinzaine a été très sèche, entraînant un chute des débits du Grand Morin. Aucune pluie n'est annoncée pour les prochains jours, ce qui risque d'aggraver la situation.



Le Réveillon à Férolles-Atilly [La Jonchère]

Après un hiver et un printemps proches des normales saisonnières, les conditions caniculaires des derniers jours ont fait plonger les débits du Réveillon sous les seuils de vigilance. La situation pourrait s'empirer, car les conditions météorologiques vont rester sèches.



Situation des nappes

Etat des piézomètres

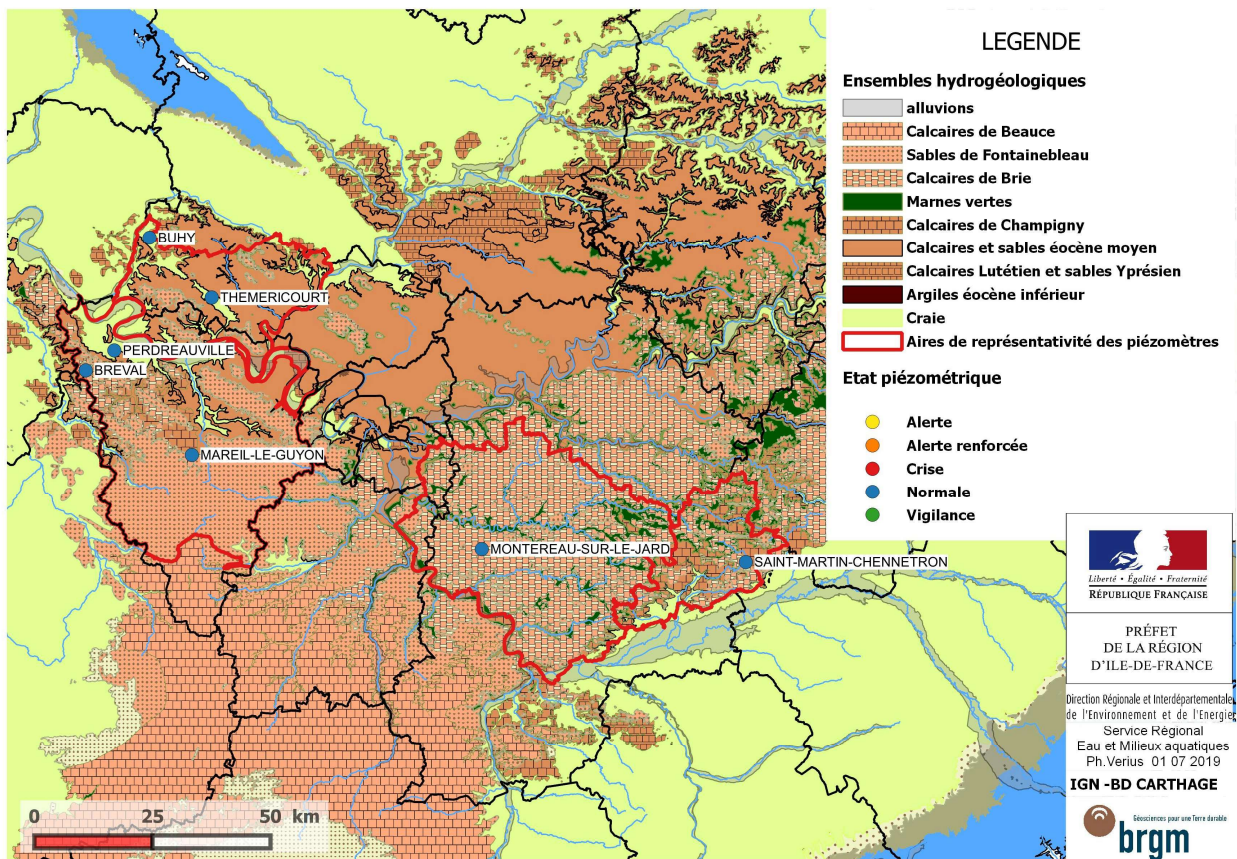
Tableau des tendances

Les nappes faisant l'objet du présent bulletin sont en phase normale de vidange.

Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE
Montereau-sur-le-Jard (nappe de Champigny en Brie)	NORMALE
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	NORMALE
Saint Martin Chenetron (nappe du Champigny en Brie)	NORMALE
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE

Carte de suivi de l'état piézométrique

Carte du bassin concerné



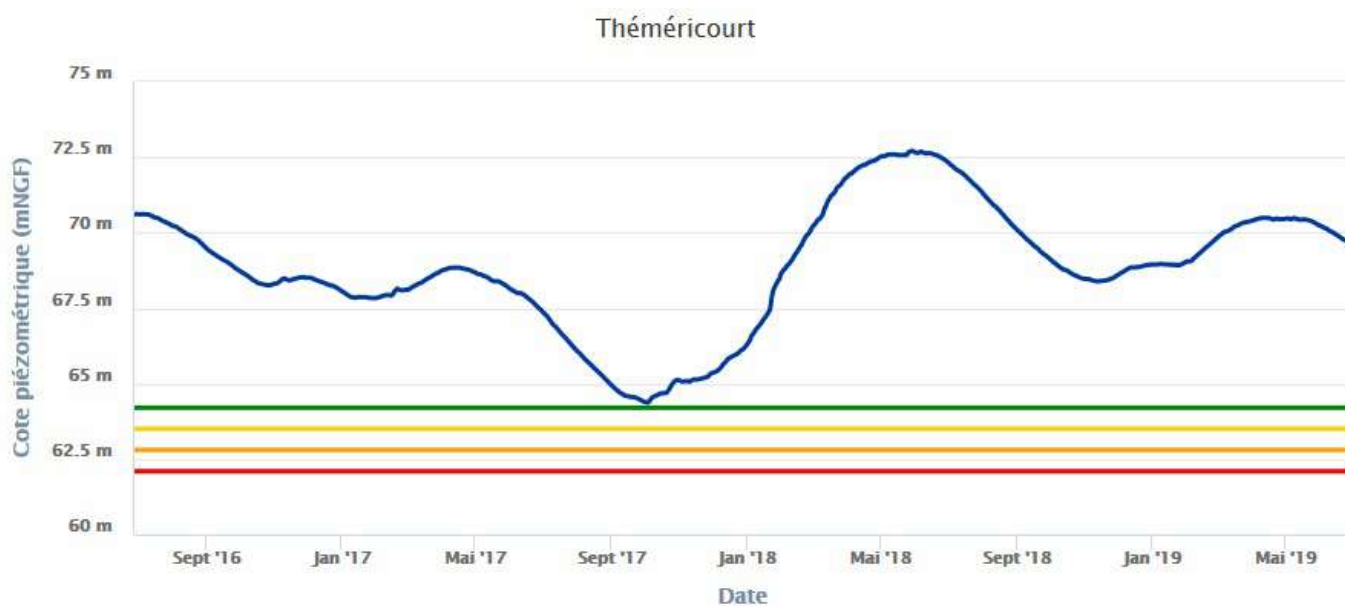
Etat des piézomètres

Nappe de la craie du Vexin Français

Buhy

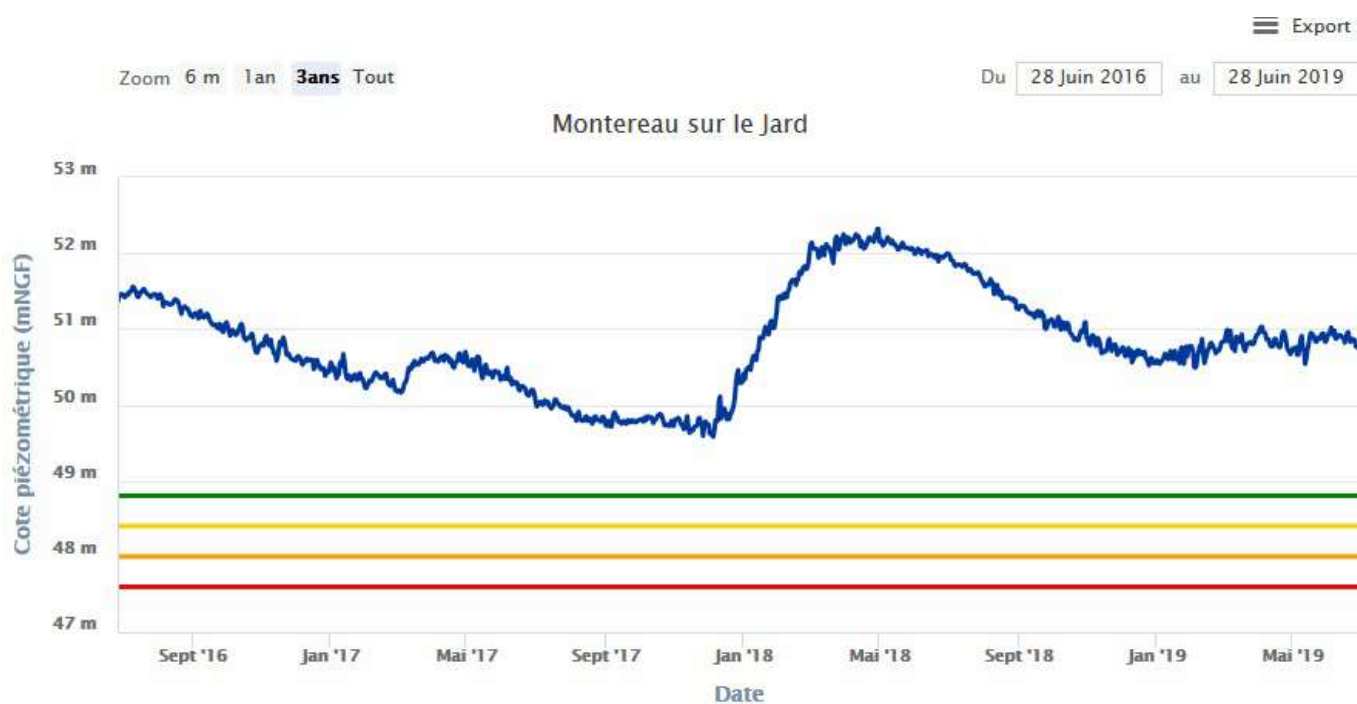


Théméricourt

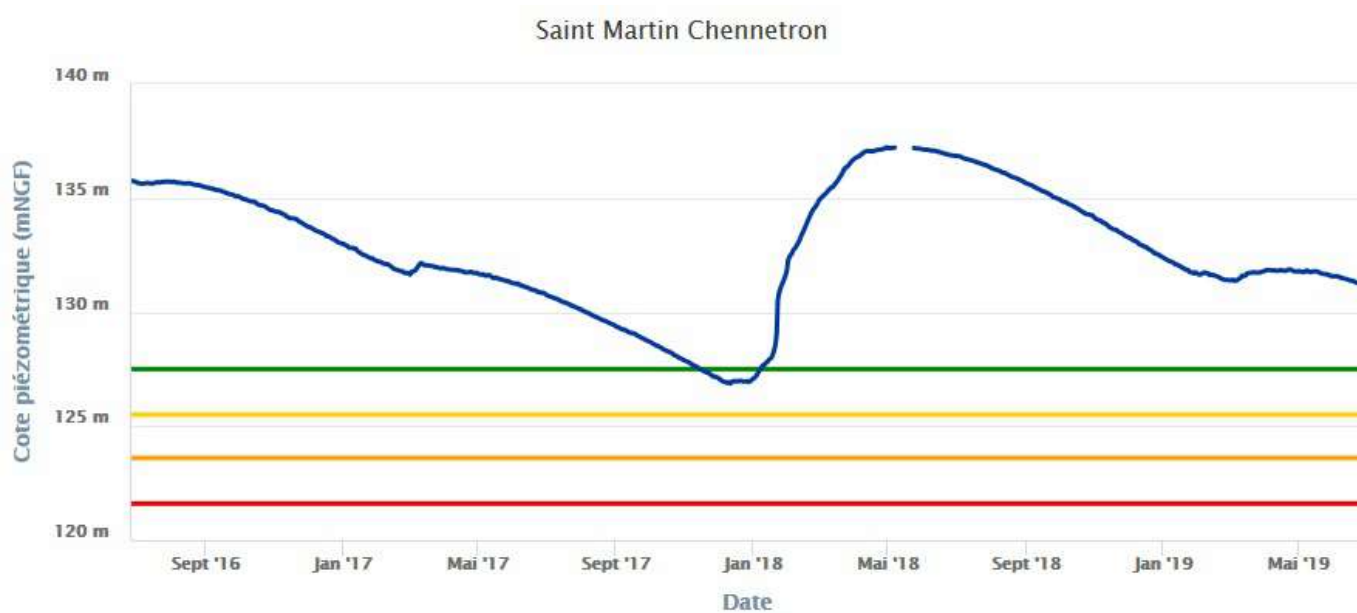


Nappe du Champigny en Brie

Montereau-sur-le-Jard



Saint Martin Chennetron



Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Mareil le Guyon



Bréval



Nappe de la craie du Mantois

Perdreauville



Liens utiles

L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne :

<http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Contact

driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



Prochain bulletin d'étiage le 16 juillet 2019